

PRÉFECTURE DES LANDES

**DIRECTION de l'ADMINISTRATION
GENERALE et de la REGLEMENTATION**

1er Bureau

Tél. : 05.58.06.58.93

Dossier suivi par Mme MAILLOCHEAU

AVIS D'ENQUÊTE

**Modification par RTE – EDF des lignes 63 kV
DAX-ARRIOSSE -ORTHEZ, DAX-ROUYE-LACQ-MARSILLON
et DAX-SAINT PAUL LES DAX 1 et 2 aux abords du poste DAX**

Le public est informé qu'il sera procédé, pendant 30 jours consécutifs, du **lundi 27 avril 2009** au **mardi 26 mai 2009 inclus**, à une **enquête publique préalable à travaux** pour la **modification par RTE – EDF des lignes 63 kV** :

- **DAX-ARRIOSSE -ORTHEZ,**
- **DAX-ROUYE-LACQ-MARSILLON**
- **DAX-SAINT PAUL LES DAX 1 et 2**

aux abords du poste DAX

Ce projet concerne les communes de SAINT-PAUL-LES-DAX et DAX

Pendant toute la durée de l' enquête, le dossier principal et le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de SAINT-PAUL-LES-DAX, siège de l'enquête ; pendant la même période, un dossier subsidiaire identique et un registre seront déposés à la mairie de DAX où ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des mairies.

Est nommé commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de PAU, Monsieur Alain JOUHANDEAUX, Major de Gendarmerie retraité, domicilié 2, rue Jean Moulin à SAUGNAC et CAMBRAN (40180)

Il siègera à la mairie de SAINT-PAUL-LES-DAX les :

- lundi 27 avril 2009 de 9 heures à 12 heures
- mardi 19 mai 2009 de 14 heures à 17 heures
- mardi 26 mai 2009 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Il siègera à la mairie de DAX le ~~mardi~~ 6 mai 2009 de 14 heures à 17 heures
~~mercredi~~

Toutes observations pourront être consignées sur les registres établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire, clos et signés par les maires concernés.

Copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur aura rédigé ses conclusions sera déposé dans les mairies concernées, à la Préfecture des Landes à Mont de Marsan et à la Sous-Préfecture de Dax, pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes pour y être tenu à la disposition du public.

Mont-de-Marsan, le 2 avril 2009

**Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général**



Vincent ROBERTI